

20231004 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/52312/la-protection-temporaire-pour-les-ukrainiens-fuyant-la-guerre-prolongee-jusquen-2025>

Actualités



Des Ukrainiens fuyant l'invasion russe à la gare de Lviv. Crédit : Picture alliance

La protection temporaire pour les Ukrainiens fuyant la guerre prolongée jusqu'en 2025

Par [La rédaction](#) Publié le : 04/10/2023 Dernière modification : 05/10/2023

Les États membres réunis au sein du Conseil de l'Union européenne viennent d'acter le prolongement de la protection temporaire pour les exilés ukrainiens sur une année supplémentaire, de 2024 à 2025. Activé dès le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en mars 2022, ce statut leur ouvre le droit de résider, travailler et d'accéder aux systèmes de santé et de scolarisation dans tous les pays membres de l'UE.

Les États membres réunis au sein du Conseil de l'Union européenne (UE) ont décidé, jeudi 28 septembre, de prolonger à nouveau d'un an, jusqu'en mars 2025, la protection accordée aux réfugiés ukrainiens sur le sol européen.

Quatre millions d'Ukrainiens vivent actuellement dans l'UE, après avoir fui l'invasion de leur pays par la Russie début 2022. La majorité d'entre eux a trouvé refuge en Allemagne et en Pologne - près d'un million dans chaque pays -, suivi par la République tchèque - plus de 500 000 -, selon les chiffres de la Commission européenne, rappelle l'AFP.

>> À (re)lire : [Les Européens accordent une protection temporaire inédite aux réfugiés d'Ukraine](#)

"L'UE soutiendra le peuple ukrainien aussi longtemps qu'il le faudra. La prorogation du statut de protection offre une sécurité aux plus de quatre millions de réfugiés qui ont trouvé refuge dans l'UE", a déclaré le ministre espagnol de l'Intérieur Fernando Grande-Marlaska, dont le pays exerce la présidence du Conseil de l'UE pour six mois.

"L'UE soutiendra le peuple ukrainien aussi longtemps qu'il le faudra"

La directive relative à la protection temporaire a été adoptée en 2001. Ce texte est né dans un contexte de déplacements massifs dus à des conflits armés dans les Balkans, en particulier en

Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Mais c'est seulement 20 ans plus tard que cette directive a été activée pour la première fois de son histoire.

Ce statut a ainsi été délivré aux exilés ukrainiens quelques jours après le déclenchement de l'invasion russe, le 4 mars 2022. Il est régulièrement renouvelé depuis. Il permet aux Ukrainiens d'avoir un droit immédiat au séjour, au travail et au logement dans les pays membres de l'UE. Il leur ouvre également l'accès immédiat aux soins de santé et à la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques.

>> À (re)lire : [Fact-checking : les réfugiés ukrainiens sont-ils mieux traités ?](#)

Cette protection a une durée d'un an, renouvelable ; alors que jusqu'à présent, les ressortissants ukrainiens ne pouvaient rester que 90 jours sans visa dans l'UE.

Au-delà des Ukrainiens, la protection temporaire concerne aussi les ressortissants étrangers en Ukraine à condition que ceux-ci prouvent la détention d'un titre de séjour "permanent" et en cours de validité début 2022.

Les exclus de la protection temporaire

De quoi exclure un grand nombre de catégories de ressortissants étrangers. Pour ceux ayant un titre de séjour temporaire dans le pays, comme les étudiants, cette protection est loin d'être systématiquement accordée. L'extension du statut à ces catégories dépend aujourd'hui de la volonté de chaque État membre de l'UE.

>> À (re)lire : [Footballeur en Ukraine, un Nigérian aujourd'hui menacé d'expulsion par la France](#)

Or, près de 70 000 étudiants étrangers, en particulier Africains, vivaient en Ukraine au moment du déclenchement du conflit. La Coordination française pour le droit d'asile, regroupant plusieurs associations, avait ainsi alerté [dès juin 2022](#) le gouvernement français sur le sort des "personnes étrangères (arméniennes, algériennes, congolaises, ivoiriennes ou russes), qui travaillaient, étudiaient ou étaient en cours de demande d'asile en Ukraine".

>> À (re)lire : [En France, une année de lutte pour les étudiants étrangers qui ont fui l'Ukraine](#)

Dans [une décision rendue en décembre 2022, le Conseil d'État français](#) a réaffirmé que les États membres ont la possibilité "d'étendre" le mécanisme de la protection temporaire aux étrangers détenteurs d'un titre de séjour temporaire en Ukraine. Mais pour se faire, les États doivent avoir adopté un arrêté spécifique "désignant les catégories de personnes concernées".